

## MAROMME

### DESHERBAGE DE LA VILLE DE MAROMME PHYTOSANITAIRES ET METHODES ALTERNATIVES

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

**Personne responsable du marché :** Monsieur le MAIRE.

**Objet :** DESHERBAGE DE LA VILLE DE MAROMME - PHYTOSANITAIRES ET METHODES ALTERNATIVES

**Lieu d'application :** Voirie –trottoirs pavés, trottoirs revêtus  
Espaces d'activités, de loisirs et de sport  
Zones piétonnes et allées  
Cimetière  
Cheminements en forêt

**Mode de passation :** Marché de fournitures et services, procédure adaptée suivant article 28 du CMP et marché à bons de commande en application de l'article 77 du CMP.

**Seuil minimum annuel :** 6 000 € H.T.      **Seuil maximum annuel :** 28 000 € H.T.

**Mode de dévolution :** Prestation en 1 lot.

**Validité des offres :** 120 jours à compter de la date de remise des offres.

**Lieu de retrait des dossiers :** Mairie de MAROMME, Secrétariat Général - Place Jean Jaurès – BP 1095 - 76153 MAROMME cedex. Tel. 02 32 82 22 00

Les pièces du marché peuvent être obtenues par mail, sur demande des entreprises ou être téléchargées sur le site de la Ville de Maromme [www.ville-maromme.fr](http://www.ville-maromme.fr) ou sur le site de l'ADM 76 [https://www .publicatur.fr](https://www.publicatur.fr)

Les dossiers peuvent être téléchargés sous les formats suivants .Rtf - .Doc - .Xls – Pdf

**Jugement des offres :** Les critères ci-dessous seront pris en compte et après pondération, c'est l'offre économiquement la plus avantageuse qui sera retenue :

Les critères seront pondérés conformément au Code des Marchés Publics.

**1 - Valeur technique de l'offre : 60 %**

suivant décompte ci-dessous :

- Analyse des fiches de données de sécurité (matières actives, toxicologie..) - F.D.S. : 20 %
- Qualification : 10 %
- Analyse du mémoire technique 30 %

**2 - Prix des prestations : 40 %**

**Pièces justificatives à produire :**

**NB :** Le candidat peut se référer aux imprimés DC1, DC2, DC6, NOTI (téléchargeables gratuitement)

Les candidats doivent remettre un dossier complet comprenant obligatoirement les pièces suivantes :

- **DC1, DC2, DC 6, NOTI 2**
- L'attestation sur l'honneur.
- Les attestations URSSAF
- L'Agrément Ministériel
- Les références requises relatives à la capacité professionnelle :
  - Un certificat de qualification ou des références équivalentes
  - Le candidat pourra également fournir une liste de références relatives à l'exécution de prestations de même nature et de même importance (datant de moins de trois ans).
- Extrait K bis.
- Attestation d'assurance en cours de validité (responsabilité civile et risques chimiques)
- Un R.I.B ou R.I.P.
- L'Acte d'engagement complété, paraphé et signé.
- Le présent C.C.P., paraphé, signé.
- Plan topographique de la Ville des secteurs à traiter, signé.
- Mémoire technique :
  - Notes descriptives du/ des traitements rédigées en français
  - Moyens et compétences de l'Opérateur économique
  - Habilitations des applicateurs
- Fiches d'agrément du laboratoire des produits, rédigées en français, détaillées par secteur et produits utilisés -Fiches techniques et de sécurité.
- Note spécifique "développement durable" accompagnée d'un CD ROM présentant les moyens, les conditions de mise en œuvre des méthodes alternatives proposées.

**Nota** : Toute pièce manquante peut faire l'objet du rejet de la candidature.

#### **Date limite de remise des offres**

#### **➤ 15 mars 2012 à 16 h en Mairie sur documents papier**

**Modalités de remise des offres** : Les offres doivent être présentées sous enveloppe cachetée portant l'indication suivante :

**NE PAS OUVRIR**, «Offre pour *DESHERBAGE DE LA VILLE DE MAROMME* »

Et portant l'adresse suivante : Mairie de Maromme - Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME.

Cette enveloppe cachetée doit contenir l'ensemble des pièces justificatives à produire et le Dossier de Consultation des Entreprises.

#### **➤ 15 mars 2012 à 16 h sur le site de l'ADM 76 en format dématérialisé : <https://www.publicatur.fr>**

**Renseignements d'ordre administratif** : M. le Directeur Général des Services

Tél. 02 32 82 22 00 Fax. 02 32 82 22 28 Mail. [nicolas.jaffre@ville-maromme.fr](mailto:nicolas.jaffre@ville-maromme.fr)

**Renseignements d'ordre technique** : M. P.GRESEL, Directeur du Pôle Moyens Généraux

Tél. 02 32 82 36 40, fax. 02 32 82 36 41 Mail. [serv-techniques@ville-maromme.fr](mailto:serv-techniques@ville-maromme.fr)

**Date d'envoi du présent avis** : Le 29 février 2012